



Programme d'actions 2015 - 2018 de la 3ème étape de l'Agenda 21 de l'Essonne

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Animation et accompagnement d'un réseau de structure de réemploi des déchets en Essonne

PORTEUR DU PROJET

Conseil départemental de l'Essonne – Direction de l'environnement

LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS

Depuis la mise en œuvre des politiques régionales et départementales soutenant la création de structures de réemploi, un grand nombre de projets émergent, et nécessitent une mise en cohérence territoriale et une complémentarité dans les flux gérés.

Dans le cadre de la Politique départementale de prévention des déchets 2013-2017, réalisation d'un Schéma de COhérence et d'Orientation du Territoire Essonnien pour le Réemploi (SCOOTER) permettant d'identifier les zones de développement des structures de réemploi en Essonne et d'assurer un maillage cohérent du territoire.

LES BENEFCES ATTENDUS

Environnementaux

§ Le réemploi œuvre dans la politique de prévention des déchets en détournant une partie du gisement des déchets d'ordure ménagère.

Sociaux

§ Création de structures permettant la création d'emplois, soit d'insertion des personnes éloignées de l'emploi (ACI/EI) soit des jeunes (emploi d'avenir) dans toutes les zones du territoire essonnien.

Économiques

§ Création de structures basées sur l'économie sociale et solidaire ESS.
§ Accès à bas prix à des biens de consommation de seconde main rénovés (meubles, vaisselle, textiles, puériculture, livres...)

